

Gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne

Les nouvelles règles budgétaires de la loi ghanéenne sur la gestion des recettes pétrolières et gazières & l'atténuation du syndrome hollandais

Joe Asamoah, Ph.D

Directeur général, EnerWise Africa

21 mars 2012

Kinshasa



Plan de l'exposé

- Présentation de la loi sur la gestion des recettes pétrolières**
- Fonds pétrolier**
- Fonds de stabilisation du Ghana**
- Fonds de patrimoine du Ghana**
- Financement budgétaire annuel**
- Règles inscrites dans la loi**
- Atténuation du syndrome hollandais**

Présentation de la loi de 2011 sur la gestion des recettes pétrolières

Loi 815

Cadre pour collecter, allouer et gérer les recettes pétrolières de façon transparente, responsable et viable dans l'intérêt de tous les Ghanéens

Base

Article 36 de la Constitution

Promulguée

le 11 avril 2011

Domaines d'application

En amont

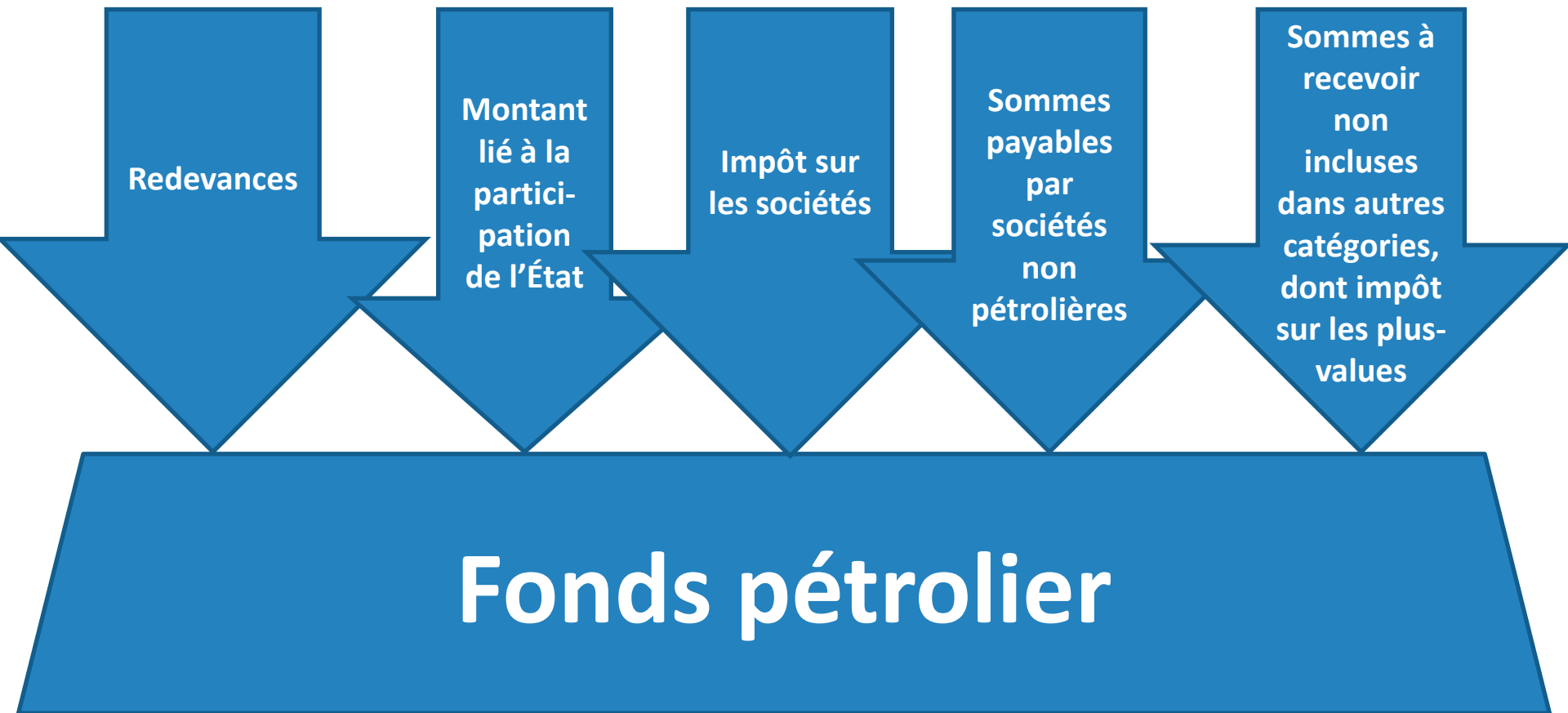
&

**En cours
d'activité**

Fonds pétrolier

- Fonds public
- Bank of Ghana reçoit et décaisse les recettes
- Agent – administration fiscale – évaluation, perception et comptabilité
- Délai de paiement : le 15 du mois suivant

Recettes brutes versées au Fonds pétrolier



Modalités de paiement

- Espèces ou
- Pétrole, selon souhait du gouvernement
- Concession (paiement sur ventes de pétrole) – 60 jours après réception du pétrole

Transparence & responsabilité

Publié au Journal officiel

- &

Deux journaux d'État

- **Dans les 30 jours suivant le trimestre concerné**

Financement budgétaire annuel

**Pas plus de 70%
des recettes de
référence**

**Approbation
du Parlement**

**Réexamen tous
les trois ans**

Fonds de stabilisation du Ghana

- Atténuer l'impact d'une baisse imprévue des recettes pétrolières ou
- Maintenir la capacité de dépenses publiques en pareil cas

Fonds de patrimoine du Ghana

Dotation pour les générations futures, lorsque les réserves de pétrole seront épuisées

• &

Reçoit les recettes pétrolières excédentaires

Recettes de référence (RR)

- Recettes annuelles prévues de l'exploitation pétrolière
- Financement budgétaire annuel NE PEUT DÉPASSER 70% des RR
- Fonds de stabilisation du Ghana – 21% des RR
- Fonds de patrimoine du Ghana – 9% des RR

Financement budgétaire annuel 1

- % exact – dépend de stratégie de dével. à moyen terme
- Stratégie de dével. à moyen terme – alignée sur plan de dével. national à long terme
- % - Approbation du Parlement avec le budget

Financement budgétaire annuel 2

- Enveloppe de dépenses – réexamen tous les 3 ans
- Peut servir de garantie pour dettes ou engagements de l'État à moins de 10 ans
- Retrait annuel ne peut dépasser financement budgétaire annuel

Atténuation du syndrome hollandais 1

- Modéliser & évaluer l'effet potentiel de l'afflux de capitaux sur les autres secteurs
- Effectuer planification intégrée des ressources

Atténuation du syndrome hollandais 2

- Former un laboratoire de réflexion
- Étudier l'Afrique du Sud et d'autres modèles
- Intégrer les secteurs non pétroliers pour améliorer la gouvernance & les résultats



Conclusion

- ❑ Loi sur la gestion des recettes pétrolières promulguée le 11 avril 2011
- ❑ Elle prévoit trois fonds principaux : le Fonds pétrolier, le Fonds de patrimoine et le Fonds de stabilisation
- ❑ Le financement budgétaire annuel absorbe 70% des recettes de référence
- ❑ Laboratoire de réflexion pour modéliser les secteurs non pétroliers de l'économie afin d'améliorer la gouvernance et les résultats

FIN

